



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Communiqué

12 décembre 2017

Premier jour de session du Synode de l'Eglise réformée Roland Stach élu au Conseil synodal

En cette première journée du Synode d'hiver des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le parlement de l'Eglise a élu le pasteur retraité Roland Stach de Bettlach (SO) au Conseil synodal comme successeur de Jörg Haberstock décédé en cours de mandat.

En ouverture du Synode, le président du Synode, Hansruedi Schmutz de Lyss, a rendu hommage au travail du conseiller synodal Jörg Haberstock décédé récemment en cours de mandat. Il était la personne idéale pour assumer la direction des Services centraux. Le Synode a observé une minute de silence en son honneur avant de passer au traitement des affaires du Synode.

Aujourd'hui retraité, le pasteur Roland Stach de Bettlach a proposé sa candidature pour prendre la succession de Jörg Haberstock en qualité de membre du Conseil synodal, organe exécutif de l'Eglise. Il est membre du Synode depuis 2014 en tant que représentant de la Fraction libérale. En plus de sa formation de pasteur, il amène une longue expérience de gestion de projet principalement dans le domaine des finances. La Fraction du centre dont faisait partie Jörg Haberstock a renoncé à proposer son propre candidat au profit de la candidature de Roland Stach. En contrepartie, la Fraction libérale a promis de ne pas réclamer de second siège lors des prochaines élections générales au Conseil synodal. Roland Stach a été élu au Conseil synodal avec 140 voix. Roland Stach a accepté son élection et a remercié le Synode pour la confiance qui lui a été témoignée. Il dit se réjouir des tâches qui l'attendent et qui seront marquées par de profondes mutations comme l'introduction de la nouvelle loi sur les Eglises nationales ou de nouveaux départs comme la mise en œuvre de la Vision Eglise 21. En la personne de Roland Stach, le Synode d'arrondissement de Soleure retrouve une place à l'exécutif de l'Eglise.

Nouvelle formulation du «Notre Père» en français

Le Synode a approuvé la modification de la sixième demande de la prière des chrétiens: à partir de Pâques 2018, les protestantes et protestants de la partie francophone des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure diront «Et ne nous laisse



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

pas entrer en tentation» au lieu de «Ne nous soumetts pas à la tentation». A l'instar de la décision d'autres Eglises protestantes romandes, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se rallie à la proposition de la Conférence des Evêques suisses en soulignant l'importance de la dimension œcuménique de la prière dite par tous les chrétiens notamment lors des célébrations communes. Certains députés ont néanmoins déploré l'implication insuffisante des protestantes et protestants dans la discussion préalable. L'introduction de la nouvelle formulation se fera d'une manière coordonnée sous l'égide de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le Jura. Un soutien logistique aux paroisses est également prévu.

Après des débats nourris, le Synode a approuvé avec 167 voix contre 5 le projet pilote sur trois ans «Accompagnement religieux en milieu hospitalier des personnes de religions non chrétiennes». Dans le canton de Berne, l'accompagnement religieux des patientes et des patients est du ressort des aumôneries hospitalières comme la loi le prévoit. Dans le cadre d'un projet pilote, l'aumônerie hospitalière œcuménique de l'hôpital de l'Île va élaborer un concept, développer des règles et des normes et mettre sur pied une organisation afin que les patientes et les patients de traditions non chrétiennes reçoivent, dans la mesure où ils le souhaitent, un accompagnement approprié.

Le Synode a également approuvé à une large majorité une contribution annuelle de 50'000 francs à l'association «Service de consultation bernois pour sans-papier» pour 2018 à 2021. La plus grande partie des sans-papiers provient d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est. Neuf adultes sans-papiers sur dix exercent une activité lucrative, la plupart dans des ménages privés, mais également dans le domaine de la construction et de l'hôtellerie. La problématique est pleine de contradiction et aucune solution politique n'est en vue. L'activité de conseil de l'association, le travail en réseau et le lobbying sont donc d'autant plus importants

Lors de cette première journée de délibérations, le Synode a en outre:

- procédé à l'élection complémentaire de Willie von Gunten à la commission non permanente «Eglise et Etat» comme suppléant de Samuel Hug, démissionnaire et à celle de Ulrich Rügsegger succédant à Andreas Aschlimann à la commission des finances.
- pris acte du nouveau plan financier 2018 à 2022
- pris acte de l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de la loi sur les Eglises nationales récemment adoptée à une large majorité par le Grand Conseil en première lecture. La loi passera en deuxième lecture au printemps 2018. La mise en œuvre interne est élaborée de manière intensive au sein de six projets partiels.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

- adopté à une large majorité une modification du règlement sur les bourses permettant aux étudiantes et étudiants de la filière accélérée d'études en théologie «Ithaka» de bénéficier si nécessaire d'une bourse pendant les quatorze mois de leur stage pastoral. L'intensité de l'apprentissage durant cette période ne permet pas en effet d'exercer une activité rémunérée en parallèle. Cette décision constitue un élément supplémentaire dans les mesures développées par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure pour garantir la relève dans la profession pastorale. Elle se traduira par un surcoût d'environ 30'000 francs.
- adopté la révision du Règlement sur l'Ecole pratique de théologie de Berne de même que la convention de prestations avec le Campus Muristalden qui lui est lié. La révision prévoit une formation modulaire, mieux adaptée aux parcours individuels des étudiantes et étudiants et davantage en phase avec le paysage éducatif actuel. La formation de l'EPT amène à la maturité en vue d'une poursuite vers des études universitaires en théologie.
- pris connaissance du rapport intermédiaire «Eglises de la migration et intégration» et approuvé l'augmentation de 30'000 à 40'000 francs du crédit annuel consacré à ce dossier. Les montants alloués depuis huit ans s'avèrent très utiles dans les efforts visant à créer des liens et ouvertures avec les migrantes et migrants chrétiens.
- décidé de soutenir le mouvement supraparoissial «Metal Church» comme un projet pilote avec une contribution annuelle 45'000 francs pour les années 2018 à 2021. Le Synode reconnaît ainsi le besoin de nouveaux espaces pour l'annonce de la Bonne nouvelle en faveur des catégories de personnes que les formes habituelles d'expression de la foi ne peuvent plus atteindre.